



Délibération n° 2

Conseil Municipal du Jeudi 26 juillet 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :

8.5 – Politique de la ville – Habitat- Logement

Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe FAIT.

Date de convocation :
18/07/2018

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 11

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33
Arrivée de Mme BEURAIN à 18 h 40

Affiché le 27/07/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 18 h 40).

Secrétaire de séance : Madame Kathy HANQUEZ

Objet : Accord sur la diminution du nombre de logements et la réhabilitation de la résidence Mandragore.

Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Accord sur la diminution du nombre de logements et la réhabilitation de la résidence Mandragore

Considérant le constat, depuis de nombreuses années, de nuisances importantes et de comportements d'incivilité subis par les résidents de Mandragore, liés à la configuration de la résidence avec ses deux passages sous porche et les considérables vis-à-vis,

Le bailleur social, Logis62, propose une démolition partielle (démolition d'environ 21 logements sur 58) et une réhabilitation de la résidence qui permettront une ouverture vers l'environnement extérieur, la création d'un parking PMR, une meilleure accessibilité

PMR des logements en rez-de-chaussée, et un traitement basse consommation des bâtiments, en sus de corriger les effets de la configuration actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner son accord sur la diminution du nombre de logements (démolition d'environ 21 logements sur 58) et la réhabilitation de la résidence Mandragore.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del2-26072018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018